

ciations, avant que la Chambre eût ratifié la convention qui nous est soumise, un troisième syndicat viendrait s'offrir, et les députés de la gauche seraient tellement satisfaits de voir le gouvernement dans l'embarras que de nouveaux syndicats surgiraient tous les jours, que le pays irait à la ruine et qu'enfin l'espérance la plus chère des députés de la gauche serait réalisée, c'est-à-dire que la construction du chemin de fer du Pacifique serait remise indéfiniment.

En comparant la nouvelle offre avec le contrat je trouve, entre les deux, plusieurs traits d'analogie; il est vrai que le deuxième syndicat demande moins de terres et moins d'argent, et je n'ai pas besoin de répéter ce que l'on a dit à ce sujet.

Je crois le contrat beaucoup plus avantageux que la nouvelle offre; mais un fait singulier m'a frappé; c'est que plusieurs de ces messieurs sont intéressés dans diverses entreprises de chemins de fer, dans la province de l'Ontario, et nous savons que la chambre de commerce de Toronto a adressé une pétition à la Chambre relativement aux clauses 24 et 25 de l'Acte constitutif, prétendant que la 24e clause ne protège pas suffisamment les intérêts de l'Ontario; mais je constate, M. l'Orateur, que le nouveau syndicat a adopté précisément la même phraséologie. Il règne une grande inquiétude à propos de ces clauses que je signale au ministre des Chemins de fer afin qu'il en tienne compte, comme il est disposé à le faire, lorsqu'il présentera son amendement à l'Acte des chemins de fer.

Ces clauses contiennent certaines dispositions ayant pour but de rendre le réseau des chemins de fer de l'Ontario tout à fait indépendant du chemin de fer du Canada Central et, suivant moi, la 24e clause suffit amplement. Mais il paraît que, s'il faut en croire la chambre de commerce de Toronto et d'autres capitalistes qui résident à Hamilton, il y a divergence d'opinion à cet égard; on semble croire que si le chemin de fer du Canada Central devient la propriété du syndicat, les compagnies de chemins de fer de l'Ontario ne seront pas traitées avec justice.

J'ai déjà dit que les députés de la gauche avaient essayé de créer une agitation, que cette agitation n'était point spontanée, que l'on envoya des agitateurs dans tout le pays; et que le chef de l'opposition ouvrit le bal à London, pour se rendre ensuite à Hamilton et Toronto.

En apprenant que le député de Durham-Ouest (M. Blake) allait adresser la parole à une assemblée—monstre, comme on l'appelait,—à Hamilton, pour lui soumettre cette question du syndicat, mon collègue et moi-même nous lui adressâmes un mot pour lui demander s'il voyait quel'inconvénient à discuter la question en cette circonstance, avec un autre député afin que le peuple fût mis à même d'entendre le pour et le contre.

Je reçus une réponse fort courtoise m'informant que la chose était impossible, à son avis; que, pourtant, il soumettrait la chose au comité. On devine que le comité de Hamilton ne trouva pas moyen d'arranger l'affaire, et que, par suite, il n'y eut point de discussion.

Je ne suis pas homme à dire que le député de Durham-Ouest craignait de se trouver en face d'un adversaire. Il croit même, je suppose, qu'aucun membre de cette assemblée n'est digne de se mesurer avec lui. Il m'informa que mon honorable ami de Wentworth-Sud prendrait aussi la parole à cette assemblée, dans le but, sans doute, d'amener les pécheurs au repentir et de faire de tous les citoyens de Hamilton autant de partisans du député de Durham-Ouest. L'assemblée eut lieu et elle était nombreuse. On n'y voyait aucun représentant de la droite, pour la raison qu'on ne voulait en admettre aucun, bien que j'eusse demandé l'admission de l'honorable ministre des Chemins de fer. Je craignais que le député de Durham-Ouest ne fit un geste de dédain, si je me présentais comme son adversaire, et voilà pourquoi je l'informai que le ministre des Chemins de fer était prêt à se rendre à l'assemblée; mais cela ne servit de rien. On pouvait supposer que l'honorable député ayant

M. ROBERTSON (Hamilton)

le champ libre, et la salle de musique étant comble, son éloquence, son talent de persuasion auraient converti toute la ville et que de toutes parts, la Chambre aurait reçu des pétitions lui demandant de ne point adopter cette mesure. Mais aucune pétition ne fut envoyée. Il ne se manifesta aucune agitation, et le discours de l'honorable monsieur ne produisit aucun effet.

Pendant quarante-huit heures on parla un peu de ce discours. On disait que c'était un éloquent orateur, un avocat fort habile à convaincre son auditoire qu'il aurait gagné sa cause si ses arguments eussent été meilleurs ou si le public eut été donné de bon sens. Mais la population de Hamilton a du bon sens, et toute l'éloquence, toute l'habileté de l'honorable député de Durham-Ouest ne pourront jamais la faire se prononcer contre ses convictions. L'assemblée n'eut aucun résultat, et mon collègue et moi-même nous recevons des lettres sans nombre nous demandant quand finira cette cruelle guerre, et quand le contrat sera ratifié. Chacun désire voir la question réglée suivant les termes arrêtés par le gouvernement avec le syndicat.

En disant que cette assemblée n'eut aucun résultat, je commets une légère erreur. Un des griefs soumis aux citoyens de Hamilton par l'honorable député, est que le syndicat gardera les terres et créera ainsi un monopole au détriment des colons qui amélioreront les leurs. Quelqu'un fit observer que ce n'est là que demi-mal, parce que les colons pourront utiliser les terres de la compagnie comme pâturages pour leurs bestiaux. Mais l'honorable monsieur, prompt comme la pensée, répondit que le syndicat entourerait ses terres de clôtures et se mit à calculer combien ces clôtures auraient de milles, combien de tonneaux de clous et combien de poteaux il faudrait pour les construire. Surgit ensuite la question de savoir si ces poteaux seraient admis en franchise, parce que le chemin du Nord n'existerait plus et aurait probablement transféré ses poteaux au syndicat.

Cette assemblée a encore produit un autre résultat. On y a suggéré d'ériger une statue à la mémoire du député de Durham-Ouest. Tous les hommes, même les plus habiles, mourront un jour; mais ce monument devrait être érigé à l'occasion de la mort politique de l'honorable monsieur qui aura lieu vers 1883. On a suggéré d'élever une statue à sa mémoire politique, au milieu d'une immense place de 640 milles carrés en superficie, entourée d'une clôture en sapin, établie sur des poteaux importés de la ligne du "Northern Pacific"; le monument sera en marbre; sur les épaules pendra négligemment le manteau d'Aurora qui, par parenthèse, est très mince; la main gauche tiendra un rouleau représentant l'offre rejetée du nouveau syndicat, une vache-fantôme venant d'Elgin-Ouest sera représentée fixant avidement l'herbe et, dans la main droite, on pourra voir un écriteau portant ces mots: "Ne foulez pas le gazon."

M. HUNTINGTON. J'ai écouté attentivement pendant une partie considérable de ce long débat, pendant toute la durée duquel je n'ai pas eu la bonne fortune d'être présent. J'ai été charmé de la science et de l'habileté déployées dans la discussion de cette grande question par les honorables messieurs des deux côtés de la Chambre. Je n'ai pas, moi-même, pris part aux débats, parce que j'ai été absent pendant une grande partie du débat, et lorsque j'étais ici je me suis contenté de me réjouir de l'habileté avec laquelle mes collègues de ce côté de la Chambre ont discuté la question, et j'ai exprimé mes opinions au moyen des votes que j'ai donnés. J'aurais été plus satisfait, puisque nous semblons avoir été en général animés des meilleures intentions pendant ce débat, si quelques-uns des orateurs du côté ministériel n'avaient été poussés aujourd'hui à nous donner tous les mauvais noms avec lesquels ils semblent familiers.

L'honorable député de Niagara et le ministre de la Marine et des Pêcheries se sont entendus sur ce point, bien